

# Filières de formation en pédagogie professionnelle



Informations destinées aux prestataires de filières de formation pour les responsables de la formation professionnelle à titre accessoire

## Sommaire

- Contexte
- Variantes de filières de formation et de diplômes
- Avantages
- Entrée en vigueur et validité
- Procédures de reconnaissance
- Questions et réponses

## Contexte

- Plans d'études cadres pour les responsables de la formation professionnelle (2011)
- Combinaisons possibles de filières de formation et de diplômes
- Variété des offres de formation pour les modules de spécialisation (basés sur les certificats FSEA 1\*)

<sup>\*</sup> FSEA = Fédération suisse pour la formation continue (FSEA)

## **V** Nouvelles dispositions

La suite fait référence aux filières de formation et aux diplômes pour les:

- formateurs à titre accessoire actifs dans les cours interentreprises
- enseignants à titre accessoire en charge de l'enseignement des connaissances professionnelles
- enseignants à titre accessoire actifs en école supérieure



# Filière de formation intégrée SEFRI/FSEA

# Filière de formation additive SEFRI/FSEA

#### Diplôme

#### **Certificat FSEA**

Filière de formation à la pédagogie professionnelle et

**FSEAI** 

425 heures de formation

#### Diplôme

Module complémentaire en pédagogie professionnelle 100 heures de formation

#### **Certificat FSEA**

#### **FSEAI**

405 heures de formation

#### Diplôme

Filière de formation à la pédagogie professionnelle 300 heures de formation



# Formateur à titre accessoire actif dans les cours interentreprises (art. 45 OFPr)

#### **Diplôme**

Formateur à titre accessoire actif dans les cours interentreprises
300 heures de formation

#### **Diplôme**

Diplôme de formateur à titre accessoire actif dans les cours interentreprises

#### **Heures de formation (exemple)**

110 h Enseignement présentiel

30 h Procédure de qualification

80 h Étude individuelle

80 h Stages

300 h Total

#### **Conditions d'admission**

- Diplôme de la formation professionnelle supérieure ou qualification équivalente dans le domaine de la formation qu'ils dispensent
- Deux ans d'expérience professionnelle dans le domaine de la formation qu'ils dispensent

#### Recommandation



## Enseignant à titre accessoire en charge de l'enseignement des connaissances professionnelles (art. 46 OFPr)

#### **Diplôme**

Enseignant à titre accessoire en charge de l'enseignement des connaissances professionnelles

300 heures de formation

#### **Diplôme**

Diplôme d'enseignant à titre accessoire en charge de l'enseignement des connaissances professionnelles

#### Heures de formation (exemple)

110 h Enseignement présentiel

30 h Procédure de qualification

80 h Étude individuelle

80 h Stages

300 h Total

#### Conditions d'admission

- Diplôme de la formation professionnelle supérieure ou d'une haute école
- Expérience de six mois en entreprise

#### Recommandation



## Enseignant à titre accessoire en école supérieure (art. 12 OCM ES)

#### **Diplôme**

Enseignant à titre accessoire en école supérieure 300 heures de formation

#### Diplôme

Diplôme d'enseignant à titre accessoire en école supérieure

#### Heures de formation (exemple)

110 h Enseignement présentiel

30 h Procédure de qualification

80 h Étude individuelle

80 h Stages

300 h Total

#### **Conditions d'admission**

 Diplôme d'une école supérieure ou qualification équivalente dans le domaine de la formation qu'ils dispensent

#### Recommandation



#### Filière de formation intégrée SEFRI/FSEA

# Filière de formation à la pédagogie professionnelle (à titre accessoire)

et FSEA I

#### **Diplôme**

#### **Certificat FSEA**

Filière de formation à la pédagogie professionnelle et

**FSEA I** 

425 heures de formation

#### Diplôme

- Formateur à titre accessoire actif dans les cours interentreprises ou
- Enseignant à titre accessoire en charge de l'enseignement des connaissances professionnelles ou
- Enseignant à titre accessoire en école supérieure Certificat FSEA

#### Heures de formation

110 h Enseignement présentiel

165 h Étude individuelle

150 h Stages

425 h Total

#### **Conditions d'admission**

- Selon l'art. 45 ou 46 OFPr ou l'art. 12 OCM ES
- Stages durant la formation



#### FSEA 1 (module FFA 1\*)

#### **Certificat FSEA**

## FSEA I (module FFA 1)

405 heures de formation

#### Diplôme

Certificat FSEA

#### Heures de formation

90 h Enseignement présentiel

165 h Étude individuelle

150 h Stages

405 h Total

#### Conditions d'admission

- Apprentissage suivi d'un an d'expérience professionnelle ou qualification équivalente dans le domaine de la formation qu'ils dispensent
- Compétence professionnelle dans le domaine de la formation qu'ils dispensent
- Stages durant la formation

<sup>\*</sup> FFA = Formation des formateurs/formatrices d'adultes



# Module complémentaire de pédagogie professionnelle Formateur à titre accessoire actif dans les cours interentreprises (art. 45 OFPr)

#### **Diplôme**

Module complémentaire de pédagogie professionnelle Enseignant à titre accessoire en charge de l'enseignement des connaissances professionnelles 100 heures de formation

#### **Certificat FSEA**

#### Diplôme

Diplôme de formateur à titre accessoire actif dans les cours interentreprises

#### Heures de formation (Module complémentaire)

25 h Enseignement présentiel

10 h Procédure de qualification

25 h Étude individuelle

40 h Stages

#### 100 h Total

#### Conditions d'admission

- Diplôme de la formation professionnelle supérieure ou qualification équivalente dans le domaine de la formation qu'ils dispensent
- Expérience en entreprise de deux ans dans le domaine de la formation qu'ils dispensent
- Certificat FSEA

#### Recommandation



#### Module complémentaire de pédagogie professionnelle Enseignant à titre accessoire en charge de l'enseignement des connaissances professionnelles (art. 46 OFPr)

#### **Diplôme**

Module complémentaire de pédagogie professionnelle Enseignant à titre accessoire en charge de l'enseignement des connaissances professionnelles 100 heures de formation

#### **Certificat FSEA**

#### Diplôme

Diplôme d'enseignant à titre accessoire en charge de l'enseignement des connaissances professionnelles

#### Heures de formation (Module complémentaire)

25 h Enseignement présentiel

10 h Procédure de qualification

25 h Étude individuelle

40 h Stages

100 h Total

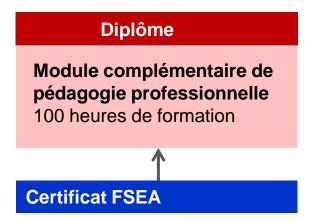
#### Conditions d'admission

- Diplôme de la formation professionnelle supérieure ou d'une haute école
- Expérience de six mois en entreprise
- Certificat FSEA

#### Recommandation



#### Module complémentaire de pédagogie professionnelle Enseignant à titre accessoire en école supérieure (art. 12 OCM ES)



#### Diplôme

Diplôme d'enseignant à titre accessoire en école supérieure

#### Heures de formation (module complémentaire)

25 h Enseignement présentiel

10 h Procédure de qualification

25 h Étude individuelle

40 h Stages

100 h Total

#### Conditions d'admission

- Diplôme d'une haute école, d'une école supérieure ou qualification équivalente dans le domaine de la formation qu'ils dispensent
- Certificat FSEA

#### Recommandation



#### Module complémentaire de pédagogie professionnelle

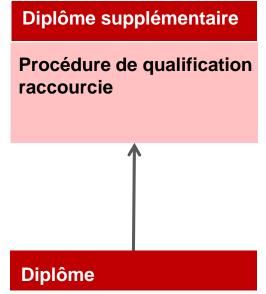
# Module complémentaire de pédagogie professionnelle 100 heures de formation Certificat FSEA

#### Procédure de qualification

- Réflexion régulière sur le processus d'apprentissage personnel
- 2. Collaboration active avec les participants au cours et justificatif de la participation à 80 %, au moins, des heures d'enseignement présentiel
- Démonstration pratique avec le public cible. Exemples de modalités:
  - Élaborer une vidéo traitant d'une séquence de formation ou d'enseignement, commentée en commun et évaluée par les responsables du cours sur la base de critères prédéfinis
  - Inviter des personnes en formation ou des étudiants et exécuter une séquence de formation avec eux
  - Accueillir une visite de classe pendant l'enseignement dispensé dans le cours interentreprises, dans l'école professionnelle ou dans une école supérieure



# Diplôme supplémentaire pour une autre catégorie de responsables de la formation professionnelle



#### **Diplôme**

- Diplôme de formateur à titre accessoire actif dans les cours interentreprises ou
- Diplôme d'enseignant à titre accessoire en charge de l'enseignement des connaissances professionnelles ou
- Diplôme d'enseignant à titre accessoire en école supérieure

#### Procédure de qualification raccourcie

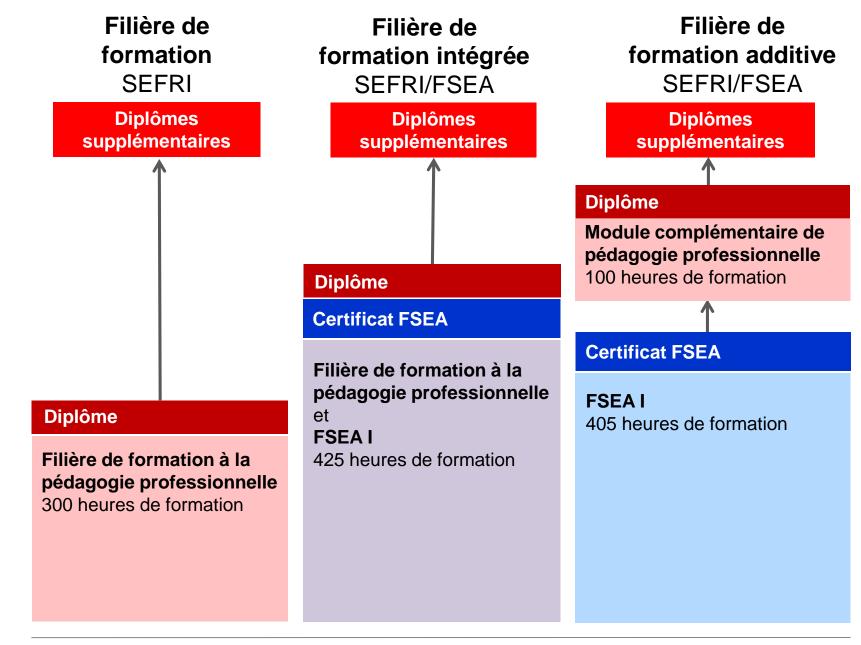
Démonstration pratique avec le groupe cible et preuve que les objectifs de formation 1, 3, 4 et 7 du plan d'études cadre pour la catégorie visée de responsable de la formation professionnelle ont été atteints.

#### Conditions d'admission

Diplôme en pédagogie professionnelle reconnu par le SEFRI pour les

- Formateurs à titre accessoire actif dans les cours interentreprises ou
- Enseignants à titre accessoire en charge de l'enseignement des connaissances professionnelles ou
- Enseignants à titre accessoire en école supérieure





## Avantages

- Plus grande focalisation des offres de formation
- Perméabilité et passerelles
- Acquisition d'un diplôme supplémentaire pour les responsables de la formation professionnelle grâce à une procédure de qualification raccourcie
- Conditions claires pour les prestataires de filières de formation
- Conditions de compétition équitables

#### O

## Entrée en vigueur et validité

#### Aide-mémoire «Filières de formation en pédagogie professionnelle»:

- Entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2017
- Mise en œuvre pour les filières de formation proposées dès le 1<sup>er</sup> juillet 2017



# Procédure de reconnaissance pour le module complémentaire de pédagogie professionnelle

Lorsqu'il est proposé par un prestataire dont les filières de formation sont déjà reconnues par le SEFRI, le module complémentaire de pédagogie professionnelle fait l'objet d'une procédure de reconnaissance simplifiée. Celle-ci porte sur les éléments suivants:

- Organisation et répartition des heures de formation
- Plan d'études en relation avec le plan d'études cadre (prise en compte des objectifs de formation, des contenus et des normes)
- Qualification des enseignants
- Procédure de qualification